Vingt-huitième Année. — N° 157. UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 16 MAI 1884.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PRIX DES INSERTIONS
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, 15 MAI 1884

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

S'il est un fait qui se dégage nettement des élections municipales, c'est — en dépit des démentis intéressés de leurs journaux — la défaite des opportunistes. Nous entendons bien qu'ils sont encore en majorité dans un certain nombre de villes, mais on ne pouvait guère compter sur l'effondrement absolu d'un parti en possession du pouvoir depuis plusieurs années et ayant l'administration à son service. Il n'en est pas moins vrai que les opportunistes ont éprouvé des échecs sensibles et que là où ils sont encore en possession de la majorité, ils ont désormais à compter avec une minorité qui les surveille. Dans cette minorité figurent deux éléments bien disparates : les conservateurs et les intransigeants. Il ne pouvait en être autrement dans la situation de notre pays, et c'est sans droit comme sans raison qu'on parlerait ici de coalition. Le double courant qui s'est manifesté est naturel et n'est point pour décourager les conservateurs. Il leur crée des devoirs étroits, mais il fortifie leurs espérances.

Il serait puéril de contester que l'opinion publique s'est, depuis quelques années, prononcée en faveur de la forme républicaine. Obéissant toutefois au secret instinct qui la met en garde contre les excès révolutionnaires, elle avait d'abord accordé sa faveur aux modérés du centre gauche. Ceux-ci ne s'étant pas trouvés à la hauteur de leur fortune, les opportunistes en profitèrent pour se substituer à eux. Il y avait là — au moins en paroles — une certaine modération relative, propre à entretenir les illusions des hommes d'ordre. Ainsi s'explique la faveur dont les opportunistes ont été l'objet.

Mais l'expérience n'a pas tourné à leur avantage. Quelques années ont suffi pour prouver et la duplicité et l'incapacité de ce groupe.

Alors s'est opéré, dans le public, un revirement qui s'est affirmé par le résultat des élections municipales. Un certain nombre d'électeurs ont eu le sentiment de leur erreur. Ils se sont souvenus que les conservateurs ne les avaient jamais ruinés ni trompés ; ils sont allés à eux. Plus tenaces dans leurs illusions, d'autres se sont figurés que leurs déceptions étaient dues à des choix défectueux. Ceux là sont allés au radicalisme, mettant en ses représentants des espérances qui ne seront pas justifiées. De là, le double caractère des élections municipales, ici radicales, là conservatrices.

Dans les deux cas, même cause ; dégoût du gouvernement actuel et tendance à désirer un régime différent.

Dans ces conjonctures, la responsabilité des conservateurs est grave, mais leur devoir est clair. Ceux d'entre eux auxquels la confiance de leurs concitoyens a confié un mandat, doivent justifier, par leur zèle et leur prudence, l'honneur dont ils ont été l'objet. Les autres doivent faire taire toutes les dissidences de détail, et, s'unissant en une masse compacte, se tenir prêts à répondre à l'appel que le pays, complètement éclairé et désabusé, ne tardera pas à leur adresser. Le radicalisme sera plus vite usé encore que l'opportunisme, et sur leurs ruines surgira le triomphe des principes d'ordre et de liberté qui sont seuls capables d'assurer le relèvement de la patrie.

E. TALLON.

Il se confirme que, le 21 mai, le gouvernement fera, dans les deux Chambres, une déclaration au sujet du traité de Tien-Tsin. Un journal officieux prétend néanmoins que le gouvernement ne se croit pas obligé de soumettre ce traité à la ratification du Parlement.

***

La *République française* ne veut pas convenir de bonne grâce des succès remportés par les conservateurs aux dernières élections municipales et de l'avance prise par les candidats du parti intransigeant sur les candidats opportunistes ; elle en convient cependant, elle y est bien obligée, les chiffres sont là, mais elle a un mot qui, tout en marquant son dépit, a toute la force d'un aveu. Nos succès, dit-elle, ce sont les « méprises du suffrage universel. »

***

Les autonomistes du conseil municipal de Paris s'organisent pour la guerre contre le gouvernement. La première campagne s'ouvrira à propos du budget de la préfecture de police qu'il s'agit de rejeter en bloc. De son côté, le ministère entend demander immédiatement la discussion à la Chambre des députés du projet relatif au rattachement des dépenses de la préfecture de police au ministère de l'intérieur. On se souvient que le projet a été voté en première lecture.

Ces intentions du ministère exaspèrent les radicaux qui, ce matin, jettent feu et flammes contre M. Waldeck-Rousseau.

Que sera-ce donc quand la session sera ouverte ? Ou nous nous trompons fort, ou le public assistera à une série de conflits dont le premier résultat sera d'affaiblir encore ce qui peut rester de prestige au gouvernement.

UNE DOUCHE D'EAU FROIDE

C'est ainsi que le *Moniteur* qualifie la circulaire du ministre de l'instruction publique que nous avons reproduite hier. M. Fallières avertit carrément les communes que l'Etat a pu prendre à sa charge certaines dépenses relatives à l'instruction primaire qui leur étaient imposées à elles-mêmes par la loi, mais que dorénavant il ne leur viendra plus en aide et les laissera se tirer d'embarras comme elles pourront.

On se souvient, en effet, dit le *Moniteur*, que lorsque M. Philippoteaux est venu plaider, à la tribune, la cause des communes qui ne pouvaient, avec leurs propres ressources, faire face à leurs engagements, M. Tirard commença d'abord par opposer aux prétentions de ce député la résistance la plus énergique. On finit cependant, après quelques hésitations et quelques tiraillements, par trouver quatre millions; et les communes qu'on a ainsi sorties de peine pourraient s'imaginer qu'il en sera de même les années suivantes, et que les allocations qu'elles ont reçues de ce chef en 1884 leur seront indéfiniment continuées pendant les exercices ultérieurs.

C'est sur cette douce illusion que M. Fallières a la cruauté de souffler. « Le crédit supplémentaire de 4 millions constitue une *faveur* dont le texte même de la loi indique le caractère exceptionnel et transitoire et *dont le Gouvernement ne propose pas le renouvellement en 1885.* » Donc les communes que concerne la circulaire ministérielle devront, pour l'année prochaine, ou bien réduire les dépenses de l'instruction primaire, ou bien s'imposer à elles-mêmes un surcroît de sacrifices ; car désormais elles ne peuvent plus compter sur l'Etat.

Certes, nous n'avons rien à reprendre dans la circulaire de M. le ministre de l'instruction publique; elle est très conforme aux principes d'une sage économie, en même temps qu'aux règles d'une bonne comptabilité ; nous remarquons seulement qu'on s'est bien gardé de la porter à la connaissance du public quelques jours plus tôt. Elle contraste, en effet, assez singulièrement avec le langage généreux que tenait le sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique dans la semaine qui a précédé les élections municipales. En ce temps-là M. Durand parlait comme s'il avait eu les poches pleines d'or, et il écrivait notamment au préfet de la Corse qu'il allait donner 800,000 francs pour ériger le collège d'Ajaccio en lycée. Maintenant que les élections sont faites, on rappelle aux populations que le Trésor est à sec et qu'il faut serrer les cordons de la bourse. Les habiles gens qui nous gouvernent savent, comme on voit, changer de langage suivant les circonstances; et nous aurions tort de nous en étonner, car c'est précisément en cela que consiste le « fin du fin » de la politique opportuniste.

LE PROCÈS KRASZEWSKI

Les débats du procès de M. Kraszewski, accusé d'avoir adressé au gouvernement français des rapports sur la situation militaire de l'Allemagne, et sur l'organisation et la mobilisation de son armée, se poursuivent devant la haute Cour de Leipsick. Tout l'intérêt de l'audience d'hier s'est concentré dans la lecture d'une lettre relative à l'affaire, écrite par le prince de Bismarck au ministre de la guerre et communiqué au procureur. Voici ce document extraordinaire :

« Excellence,

» J'ai l'honneur de vous communiquer les détails suivants sur l'incident Kraszewski. Il existe à Paris, depuis 1864, une Société polonaise militaire, composée de trente membres. Cette Société tient au courant une statistique sur la force des armées européennes ; elle cherche à établir des relations avec les officiers des armées allemande, russe et autrichienne qui sont de nationalité polonaise, et propage parmi eux les idées d'un rétablissement du royaume de Pologne. Cette Société a pris une part active aux grandes guerres européennes.

» En 1873, le colonel Samuel, chef du bureau de statistique au ministère de la guerre français, chercha à établir une alliance entre les officiers polonais des armées russe, allemande et autrichienne. En 1877, ce bureau fut dissous et Gambetta chargea un nommé Wolowski de fonder un bureau d'informations militaires sur les armées de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche. Le point central de ce nouveau bureau fut Dresde. Kraszewski se chargea d'être l'intermédiaire pour payer les agents. Lors de son séjour à Pau, Kraszewski eut des relations avec Samuel et fut présenté à M. Jules Ferry, qui lui promit la croix.

» Lorsque la nouvelle de l'arrestation de Kraszewski fut connue à Paris, le général Thibaudin, alors ministre de la guerre, fit faire une descente judiciaire chez le baron Erlanger, sous prétexte de sa complicité dans les affaires de l'Union générale, mais en réalité parce qu'on le soupçonnait d'être un agent allemand. Gambetta chargea, par la suite, le frère de Wolowski, qui était à Vienne, de lui fournir des renseignements militaires.

» BISMARCK. »

Il y a tant d'erreurs de fait, et des plus extraordinaires, dans cette lettre du prince de Bismarck, que nous hésitons à la considérer comme authentique. Que penser, en effet, de cette assertion, que le domicile de M. le baron d'Erlanger, banquier de Paris, aurait été le théâtre d'une descente de justice l'an passé, « sous prétexte de sa complicité dans les affaires de l'Union générale, mais en réalité parce qu'on le soupçonnait d'être un agent allemand ? » Tout cela n'est guère sérieux, ni dans le fond, ni dans les détails, et si les préventions relevées contre Kraszewski sont toutes ainsi échafaudées, son acquittement est certain. Mais nous ne savons s'il en sera de même pour M. le baron d'Erlanger, dont le cas est assurément fort distinct de celui de Kraszewski.

REVUE DE LA PRESSE

Le véritable bilan électoral

Le ministre de l'intérieur a communiqué à ses collègues le résultat définitif des élections dans les chefs-lieux d'arrondissement. Voici comment il l'accommode :

« Dans 230 chefs-lieux d'arrondissement, sur 236, la majorité est républicaine ; 150 conseils sont totalement républicains progressistes.

» 26 conseils appartiennent exclusivement à l'opposition, ils se décomposent ainsi :

» 1 Totalité radicale-intransigeante (Carcassonne) ;

» 4 Majorité radicale ;

» 6 Totalement réactionnaire ;

» 15 Majorité réactionnaire. »

Ce calcul n'a que deux torts, c'est d'être incomplet et inexact.

Parlons d'abord des villes, chefs-lieux de département.

D'après nos renseignements, qui sont quelque peu plus certains que ceux du ministère, les conservateurs ont fait élire plusieurs de leurs candidats dans 27 chefs-lieux de département ; comme preuve à l'appui, voici les noms :

Paris, — Pau, — Poitiers, — Rodez, — Privas, — La Rochelle, — Evreux, — Chartres, — Le Puy, — Orléans, — Arras, — Angers, — Annecy, — Nantes, — Ajaccio, — Nîmes, — Orléans, — Versailles, — Toulouse, — Vesoul, — Alençon, — Saint-Brieuc, — Belfort, — Saint-Lô, — Mende, — Marseille, — Chaumont.

Sauf Paris, Angers, Nantes et Nîmes, les conservateurs n'avaient pas un seul conseiller dans toutes ces villes; voilà donc 23 chefs-lieux de départements où les conservateurs l'ont emporté, et où, depuis quinze ans, il semblait impossible qu'ils pussent non-seulement vaincre, mais engager honorablement la lutte.

Il importe de remarquer qu'à l'exception de Paris, Nantes, Angers et Marseille, les élections ont eu lieu non au scrutin de section, mais au scrutin de liste. Il suffisait d'un déplacement de quelques dizaines de voix, pour que les conservateurs, au lieu de faire élire quelques-uns seulement de leurs candidats, fissent passer leur liste entière.

Dans beaucoup d'autres chefs-lieux, les conservateurs n'ont pas réussi, mais ils ont obtenu un chiffre de voix très considérable et ont vu augmenter dans de très grandes proportions le chiffre des voix conservatrices. Citons notamment Lille, Bordeaux, Amiens, Chambéry, Montpellier, Carcassonne, Nevers, Clermont-Ferrand, etc.

Voilà pour les chefs-lieux de département ; en ce qui concerne les chefs-lieux d'arrondissement, M. Waldeck-Rousseau accuse 6 conseils totalement réactionnaires et 15 ayant une majorité réactionnaire, soit en tout 21.

Ou M. Waldeck-Rousseau est mal renseigné, ou il veut tromper le public : nous sommes bien de posséder les mêmes éléments d'information que le ministre de l'intérieur, et cependant rien que d'après ce que nous connaissons, nous avons dressé une liste de près de 100 chefs-lieux d'arrondissement où les conservateurs ont remporté des succès et assuré la victoire d'un certain nombre de leurs candidats.

Nous pouvons aux 21 chefs-lieux avoués par M. Waldeck-Rousseau opposer une liste de 30 chefs-lieux où la majorité est acquise aux conservateurs. Voici les noms :

Meaux, — Sainte-Menehould, — Bayeux, — Trévoux, — Marennes, — Bastia, — Boulogne, — Clermont (Oise), — Castres, — Jonzac, — Honfleur, — Dunkerque, — Hazebrouck, — Muretz, — Orthez, — Brignolles, — Vitré, — Ancenis, — Sainte-Affrique, — Bagnères-de-Bigorre, — Saint-Sever, — Pézenas, — Issingeaux, — Millau, — Mamers, — Le Blanc, — Montfort, — Paimbœuf, — Argentan, — Mortagne.

Rien que cette énumération absolument exacte, et encore incomplète, démontre la fausseté des chiffres fournis par le ministère.

Dans beaucoup d'autres chefs-lieux, près de cent, avons-nous dit, les conservateurs ont fait réussir plusieurs des leurs ; ils n'avaient avant ces élections aucun représentant dans la plupart de ces conseils et n'avaient la majorité que dans sept ou huit : Marennes, Orthez, Ancenis, Sainte-Affrique, Saint-Sever, Montfort et peut-être Paimbœuf et Mortagne.

Ce qui est à noter également, c'est que dans de très grandes villes, fort populeuses, simples chefs-lieux du canton cependant, les conservateurs ont triomphé, ont la majorité au sein des conseils; citons : Roubaix, Mézamet, Bessèges, Bolbec, Bédarieux, Firming; dans d'autres ils ont une forte minorité élue comme à Tonneins, Beaugency, Buzançais, Châtillon, etc.

On a conquis enfin un grand nombre de chefs-lieux de canton dans les campagnes et le nombre des communes perdues par les républicains est considérable.

Voilà le véritable Bilan des élections ! Rien que le soin que met le ministère à en dénaturer ou dissimuler les chiffres prouve d'ailleurs qu'il a été dans les villes comme dans les campagnes écrasant pour la République et le parti républicain.

(*Gazette de France.*)

***

La France au Maroc

On nous menace, depuis quelque temps, d'une expédition au Maroc. Il est possible que nous soyons un jour amenés à agir sur la frontière marocaine comme nous l'avons fait dans le pays des Khroumirs ; mais, à l'heure actuelle, la question n'a pas encore acquis cette gravité. Précisons-en les grandes lignes.

Dans cette partie de l'Afrique, le sultan est maître absolu des terres et des hommes. Aussi, quoique les Marocains soient industrieux, ont-ils l'air de mendiants, tant ils ont peur d'éveiller par l'ombre de bien-être, la cupidité de leur souverain. Depuis longues années, la représentation européenne, à Tanger, avait subi une acclimatation complète. Ils se souciaient de la civilisation aussi peu que possible, et leurs nationaux étaient la moindre de leur inquiétude. Ces appréciations résultent des renseignements recueillis par le *Gaulois*, qui a interrogé notre représentant à Tanger, actuellement à Paris.

C'est au milieu des ministres européens vivant comme coqs en pâte auprès de la cour du Maroc, la cour la plus vénale du monde, » et qui tous, à l'exception du ministre d'Allemagne, s'étaient fait donner des terres, des usines dans le pays, tripotaient avec l'entourage du sultan, l'un faisant des fournitures militaires de l'empire, l'autre approvisionnant la cour de vins, l'autre de meubles, etc., c'est au milieu de ces diplomates transformés en commissionnaires en marchandises, que survint l'agent français, M. Ordega.

Ce fut un vrai trouble-fête. M. Ordega, refusant d'entrer dans le syndicat, devint tout de suite suspect à ses collègues, et finit par exciter leurs plus vives colères pour la fermeté avec laquelle il fit donner satisfaction à nos nationaux en s'adressant directement au sultan ou à son ministre des affaires étrangères, Sidi-Mohammed-Bargach, esprit éclairé et libéral. Sir John Drummond commença dès lors une campagne en règle contre M. Ordega. Notre représentant fut dénoncé comme préparant la conquête du Maroc par la France.

Il est certain que, grâce à son caractère, à son désintéressement, l'influence de M. Ordega, tant auprès du souverain que parmi les Européens, est devenue prépondérante. La colonie, sans acception de nationalité, s'est habituée à considérer la résidence française comme le seul lieu de l'empire où l'on puisse trouver justice.

C'est grâce à cette force morale que M. Ordega a pu obtenir un résultat qui est la preuve vivante de son influence.

Un cousin du sultan du Maroc, le shérif d'Ouasan, descendant de Mahomet par les femmes, exerce dans l'empire une influence considérable en sa qualité de chef religieux. Lors des insurrections de Bou-Amena et de Si-Sliman, il rendit à la France d'importants services. Rendu, par ce fait, suspect aux diplomates de Tanger, il ne fut pas difficile d'exercer contre le chérif des cupidités toujours en éveil ; c'était un bon coup à faire, le descendant de Mahomet étant très riche.

Le chérif, prévoyant le danger, demande la protection de la France, qui lui fut aussitôt accordée. Mais tout de suite l'attaque commença. Les fils du chérif furent insultés et le gouverneur d'Ouasan nommé par le sultan encouragea les insulteurs.

L'agent français prit aussitôt en main la cause de son client et obtint du souverain une éclatante réparation.

Même succès dans l'affaire Chavagnac.

Un de nos compatriotes, M. le comte de Chavagnac, avait acquis des terres dans le Riff, situé au nord du Maroc et comprenant toute la partie qui s'étend sur la Méditerranée entre le détroit de Gibraltar et la frontière algérienne. L'influence prise par notre compatriote dans ces provinces, et qui repose sur l'amitié des chefs de tribu, éveilla les animosités contre lui, et lorsqu'il voulut entrer en possession des terres acquises, on lui objecta que les étrangers n'avaient pas le droit d'être propriétaires au Maroc.

Le comte de Chavagnac s'adresse au ministre français et obtient que justice soit faite à ses prétentions. Alors la haine contre l'agent français et contre la France ne connut plus de bornes. Sir John Drummond est correspondant de l'*Agence Reuter*. Il fit télégraphier que M. Ferry, à l'instigation de M. Ordega, allait entreprendre une expédition au Maroc.

Il faut noter qu'à Tanger, comme autrefois à Tunis, l'agent anglais et l'agent italien s'entendent à merveille dans toute intrigue contre la France. Le consul d'Italie entreprit, dans le *Secolo*, la même campagne que sir John Drummond dans l'*Agence Reuter*, et c'est de cette façon qu'a pris corps la nouvelle d'une guerre à la frontière marocaine, pour faire suite à la guerre des Khroumirs.

Depuis ces différents succès diplomatiques de M. Ordega, les Anglais sont arrivés à Tanger pour profiter des avantages qui, jusqu'ici, n'avaient été reconnus que sur le papier, et réclament l'exécution des traités que leur représentant n'avait pas su leur assurer.

En attendant, notre position est en ce moment excellente au Maroc, et elle le restera, si notre gouvernement n'abandonne pas M. Ordega.

NOUVELLES DU JOUR

Paris, 14 mai.

Le traité avec la Chine

Voici quelques renseignements sur les pourparlers qui ont amené les négociations et les conclusions de la convention de Tien-Tsin :

« Dès son arrivée en Chine, le contre-amiral Lespès était allé à Canton, où il avait été reçu très cordialement par le vice-roi ; un employé supérieur des douanes chinoises résidant à Canton, très lié d'une part avec l'amiral Lespès et de l'autre avec Li-Hong-Tchang, crut, connaissant les dispositions du vice-roi du Petchieli, qu'il serait possible d'amener un rapprochement entre la France et la Chine.

» Il s'en ouvrit à l'amiral Lespès, lui déclarant que la plus grosse difficulté, et la seule probablement, proviendrait de la demande d'indemnité que tous les journaux de l'extrême Orient engageaient la France à exiger.

» L'amiral Lespès ayant rendu compte à Paris de sa visite au vice-roi et des ouvertures officieuses qui lui avaient été faites, reçut l'ordre de se rendre à Shanghaï, en touchant à Amoy et à Fou-Tcheou. Li-Hong-Tchang, tenu au courant, de son côté, des dispositions du gouvernement français, s'adressa alors à l'amiral et le pria d'envoyer, s'il était possible, à Tien-Tsin, M. le capitaine de frégate Fournier, pour causer de la conclusion d'un arrangement.

» C'est alors que l'amiral envoya le *Volta* à Tche-Fou, donnant l'ordre à son commandant de se rendre sans tarder à Tien-Tsin.

» Dès ses premières conversations avec le vice-roi du Petchili, M. Fournier acquit la conviction que la conclusion du traité serait facile, si l'on ne demandait pas d'indemnité. Cédant sur ce point, il obtint les conditions que l'on sait, les télégraphia à Paris en demandant qu'on expédiât pleins pouvoirs à l'amiral Lespès, qu'il avisait de sa conduite et qu'il engageait à venir immédiatement à Tien-Tsin.

» Le lendemain, pour en finir, M. Fournier demanda pour lui-même les pouvoirs nécessaires à la signature de la convention. On sait le reste ».

Une dépêche de Li-Hung-Chang, parvenue ce matin au ministère, remercie le gouvernement français, et notamment M. le président du conseil et M. le ministre de la marine, de la dépêche courtoise adressée hier matin au gouvernement chinois à l'occasion de la signature de la paix.

Le texte original du traité sera apporté en France par le commandant Fournier. Cet officier supérieur rentrera en France aussitôt que l'amiral Lespès, actuellement à Shangaï, sera arrivé à Tien-Tsin.

Le traité de Tien-Tsin et la presse turque

Tous les journaux félicitent la France au sujet de la convention avec la Chine.

Le journal turc *Hakikat* ajoute que ce brillant succès est un contraste avec le triste résultat de l'action de l'Angleterre en Egypte, où, sans rencontrer d'opposition sérieuse, l'Angleterre n'a rien fait que du mauvais depuis deux ans.

La situation au Tonkin

Une dépêche du général Millot annonce que le calme règne dans la partie supérieure du delta du fleuve Rouge; à l'embouchure et dans les arroyos, où les chaloupes-canonnières circulent constamment et font une chasse impitoyable aux pirates.

Les eaux du fleuve montent; on attend à Haï-Phong six canonnières démontables, dont le tirant d'eau ne dépasse pas 0,80; c'est avec ces bâtiments qu'il sera possible de remonter le fleuve jusqu'à Lao-Kay et de compléter la pacification du Son-Coï, en détruisant les Pavillons-Noirs, s'ils ne se soumettent pas à notre domination. Les Pavillons-Noirs sont du reste peu nombreux; ne recevant plus de solde de la Chine ni de la cour de Hué, ils n'opposeront pas de résistance sérieuse à l'avenir.

Li-Phong-Pao chez M. Ferry

Son Exc. Li-Phong-Pao s'est présenté aujourd'hui à la réception diplomatique hebdomadaire du ministre des affaires étrangères.

Le représentant provisoire de la Chine a tenu à féliciter le président du conseil, ministre des affaires étrangères, de l'heureuse issue des négociations entamées à Tien-Tsin entre le capitaine de frégate Fournier et Li-Hong-Chang, vice-roi du Petchili.

Cet accord ôte beaucoup d'importance à la mission qui a été confiée à Son Exc. Shu-Tsin-Chen, le successeur définitif du marquis Tseng, à Paris ; aussi est-il peu probable qu'il soit accompagné, comme il en était tout d'abord question, par Ma-Kien-Chang, ex-secrétaire de Li-Hong-Chang.

La succession de M. Patenôtre

On sait que dès qu'il aura accompli sa mission extraordinaire à Hué, notre ministre plénipotentiaire en Chine, M. Patenôtre, ira occuper son poste.

Suivant toute probabilité, M. Patenôtre se rendra à Tien-Tsin dans les premiers jours de juillet; c'est dans cette ville que s'élaborera le traité de commerce et de navigation projeté entre la France et le Céleste-Empire.

On ne pense pas que M. Patenôtre, qui n'a consenti à quitter la légation de Stockholm que sur la demande formelle de M. Ferry, reste longtemps en Chine. Il rentrera à bref délai dans le cadre d'Europe et sera remplacé à Pékin par un autre titulaire.

On met en avant le nom de M. Doby de Tiersant, ex-consul à Canton, nommé ministre plénipotentiaire.

Le Congrès catholique

Ce soir a eu lieu la deuxième séance générale du Congrès catholique, sous la présidence de Mgr Hulst.

Deux remarquables discours ont été prononcés par M. Herbelot, sur l'Ecole de catéchisme, et par M. Claudio Jannet, professeur à l'institut catholique, sur la résistance à la franc-maçonnerie.

Une nombreuse assistance a souligné de fréquents bravos les parties saillantes de ces discours.

La séance a été terminée par une éloquente allocution de Mgr Hulst.

Le prochain consistoire

On assure de bonne source que, dans le prochain consistoire (qui aura lieu probablement à la St-Pierre), le Souverain-Pontife procédera à la création de nouveaux cardinaux, au nombre de huit, savoir : l'archevêque de Vienne ; deux archevêques de France : l'ancien nonce apostolique à Lisbonne, Mgr Aloïsi-Masella, et quatre prélats romains actuellement secrétaires des principales congrégations pontificales, parmi lesquels Mgr Laurenzi, assesseur du Saint-Office, et Mgr Masotti, secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers.

La conférence

Le gouvernement anglais, sans répondre directement à la demande formulée par l'Egypte, pour être représentée à la Conférence, a fait observer qu'il ne lui semblait pas opportun que Nubar-Pacha fût absent d'Egypte à ce moment.

Le gouvernement égyptien n'a pas proposé d'envoyer d'autre représentant que Nubar-Pacha.

Les affaires d'Egypte

La *Pall Mall Gazette* croit que la conférence ne se réunira jamais et que si elle se réunissait, ce serait pour discuter la question Egyptienne.

Le *Pall Mall Gazette* ajoute qu'il est absolument nécessaire que le cabinet prenne une décision au sujet de la politique à suivre en Egypte.

Il faut que l'Angleterre gouverne le pays elle-même ou qu'elle remette le trône à Ismail-Pacha.

Dans le premier cas, Goschen est le seul homme qui pourrait sauver l'Angleterre d'un échec et l'Egypte de la ruine.

L'insurrection se rapproche rapidement de Dongola; les communications télégraphiques ne vont pas maintenant au-delà de Dabbeh.

Troubles en Arabie

Une terrible révolte a éclaté près de Stana. Trois cents Turcs ont été massacrés.

Le tunnel sous-marin

Chambre des communes. — M. Watkins demande une seconde lecture du bill tendant à établir le tunnel de la Manche.

Le ministre du commerce reconnaît que M. Gladstone et d'autres hommes distingués avaient d'abord approuvé en principe le projet du tunnel; mais il a été reconnu qu'il existe de puissantes raisons de politique générale contre ce projet, dont l'exécution affecterait sérieusement la sécurité du pays du côté militaire.

La question a été soigneusement examinée par un comité compétent, dont le rapport a été contraire au projet de tunnel.

La majorité de la commission mixte des deux Chambres s'est déclarée aussi contre le tunnel.

Dans ces circonstances, le gouvernement ne peut donner son assentiment à ce projet.

La discussion s'ouvre alors sur le bill. Plusieurs orateurs le combattent.

Suivant eux, le tunnel ferait courir plus de risques qu'il ne rapporterait d'avantages commerciaux.

D'autres orateurs essaient de tourner en ridicule les craintes exprimées que la France cherche à s'emparer subrepticement du canal pour envahir l'Angleterre. Finalement le bill est repoussé par 292 voix contre 84.

Tremblement de terre en Turquie

Mardi dernier, à Paderma, une forte secousse de tremblement de terre, a détruit la toiture de l'église grecque et a occasionné quelques crevasses à plusieurs magasins.

Un magasin a été détruit à Erdèle.

La secousse a été également ressentie à Constantinople.

Les faillites américaines

M. Folger a télégraphié à Washington de payer immédiatement 127 appels pour bords à l'échéance du 20 juin. Si cela est nécessaire, il ordonnera un autre appel de 10 millions de dollars, et prendra des mesures propres à soulager le marché.

AFFAIRES MILITAIRES

Par décision ministérielle du 13 mai courant, les membres des conseils municipaux faisant partie de l'armée territoriale, ne seront convoqués à leurs corps que le lundi 19 du courant, au lieu du dimanche 18.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 15 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 765 m/m à Dunkerque.

760 à Brest.

768 à Nancy.

773 à Nice.

Baisse de 3 m/m sur Biarritz.

Temps probable : vent des régions Sud.

Temps beau et chaud, quelques orages sur la côte.

Baisse de température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. HENRI DELATTRE-LIBERT, dont nous avons annoncé la mort, était né à Linselles en 1805.

Il débuta, fort jeune, dans la fabrication des tissus et fit son apprentissage, à Tourcoing, chez son oncle, M. Déobel-Desurmont.

A cette époque, on ne connaissait pas encore les gros émoluments que l'on donne, aujourd'hui, aux directeurs d'établissements industriels, et c'est aux modestes appointements de six CENTS francs par an que, pendant les trois premières années de son mariage avec Mlle Libert, il dirigea l'établissement que nous venons de nommer.

En 1827, M. Henri Delattre vint s'établir à Roubaix. Il prit aussitôt une place importante parmi les meilleurs fabricants.

En 1836, il fonda les établissements de la rue du Curoir, et, trois ans plus tard, le jury de l'Exposition de Paris lui décernait une médaille d'or, en déclarant que « les tissus de M. Henri Delattre étaient bien supérieurs aux produits similaires anglais. »

En 1844 et en 1849 il obtint deux rappels de médaille d'or pour « le développement considérable qu'il avait donné à la fabrication du tissu connu sous le nom de *satin de Chine.* »

A la suite de cette dernière exposition il fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Ses succès industriels ne furent pas moindres aux expositions anglaises de 1851 et 1862.

A Paris, en 1855, il fut nommé membre du jury pour la classe XX. (Tissus de laine) et, par conséquent, mis hors concours.

En 1844, alors que notre population atteignit à peine le tiers de ce qu'elle est aujourd'hui, et que la production totale de notre fabrique était d'environ 35 millions par an, M. Delattre coopérait déjà à cette production pour un million et demi.

Enfin, en 1862, après quarante années d'un travail opiniâtre et persévérant, mis au service d'une intelligence remarquable et d'une droiture exemplaire, M. H. Delattre prenait un repos d'autant plus mérité qu'il n'avait pas consacré seulement son existence à ses intérêts personnels.

De 1839 à 1855, la plus grande partie de son temps fut mise au service de ses concitoyens.

Il fut directeur de la Caisse d'épargne pendant six ans ; membre du conseil des prud'hommes et de la Chambre consultative de 1843 à 1848 ; maire de Roubaix de 1848 à 1855.

C'est surtout pendant cette période de troubles politiques et de crise commerciale que M. Henri Delattre a rendu à notre ville les services les plus signalés.

Nommé maire par une ordonnance royale du 10 janvier 1848, M. H. Delattre fut installé dans ces fonctions par M. de Saint-Aignan, alors préfet du Nord, le jour même où éclatait à Paris le mouvement insurrectionnel qui devait renverser la royauté et soulever la France entière.

Très populaire et très sympathique, aimé surtout de la classe ouvrière sur laquelle il exerçait la plus heureuse influence, M. H. Delattre possédait seul, à cette époque tourmentée, l'ascendant et l'autorité nécessaires pour empêcher que les désordres qui eurent lieu un peu partout, et notamment à Tourcoing le 20 mars 1848, ne se produisissent également à Roubaix. C'est à lui, et à son administration (1), que notre ville dût la tranquillité relative dont elle a joui sous le gouvernement provisoire.

La popularité et l'autorité que possédait M. Delattre, il la devait surtout à sa droiture et aux procédés dont il usait vis-à-vis des ouvriers.

Sachant que la faim est mauvaise conseillère, il s'efforçait de procurer du travail aux

(1) Les adjoints étaient alors MM. Jules Delerue-Destin, Motte-Brédart et François Duthoit, tous trois décédés.